

**BURKINA FASO**

=====

**UNITE-PROGRES-JUSTICE**

=====

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

=====

**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

*Session permanente*

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

-----

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE  
DU VENDREDI 02 AOÛT 2024**

**Président de séance**

**Monsieur Ousmane BOUGOUMA**

*Président de l'Assemblée législative de transition*

**Secrétaires de séance :**

**Monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO**

*Premier Secrétaire parlementaire*

**Madame Linda Gwladys KANDOLO**

*Deuxième Secrétaire parlementaire*

**Dossiers en examen :**

- Projet de loi portant création, attribution et organisation du Bureau national des grands projets du Burkina, **dossier n°093** ;
- Projet de loi portant modification de la loi n°032-2021/AN du 25 juin 2021 portant régime juridique et institutionnel du Partenariat public-privé au Burkina Faso, **dossier n°094**.

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le vendredi 02 août 2024, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO et de madame Linda Gwladys KANDOLO, respectivement Premier et Deuxième Secrétaire parlementaire, assurant les fonctions de Secrétaires de séances.

Le gouvernement était représenté par monsieur Aboubacar NACANABO, Ministre de l'Economie, des Finances et de la prospective et de madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, chargée du budget.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

**- Il est 14 heures 08 minutes -**

### **Le Président**

Mesdames et messieurs les députés, bonsoir. ***(Les députés répondent d'une voix forte à la salutation de Son Excellence)***

Je vois que la séance de l'après-midi est bien égayée et cela me fait penser peut-être qu'il faut que maintenant on déplace les plénières dans l'après-midi. ***(Rires des députés suivis de commentaires)***

Bonsoir aux membres du gouvernement, soyez les bienvenus.

Bonsoir mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Il y a des hommes de médias, s'il y a aussi des femmes de médias, bonsoir.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

**M. Kiswendsida Evariste ZONGO**

*Premier Secrétaire parlementaire*

Merci bien Excellence.

Bonsoir à toutes et à tous.

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, nous allons passer à l'appel nominal des honorables députés.

Chers collègues VDP, veuillez répondre « présent » à l'appel de votre nom s'il vous plaît.

***(Il procède à l'appel nominal des députés)***

Excellence Monsieur le Président, au terme de l'appel nominal, nous avons :

- **17 députés absents excusés ;**
- **05 députés absents non excusés ;**
- **17 procurations ;**
- **49 présents ;**
- **66 votants.**

Je vous remercie, excellente séance à nous tous.

**Le Président**

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire. L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

**Annonces :**

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du samedi 27 juillet 2024.

En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce soir est consacré à l'examen de deux projets de loi.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer les intitulés des deux projets de loi.

**Mme Linda Gwladys KANDOLO**

*Deuxième Secrétaire parlementaire*

Merci.

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais annoncer les intitulés des projets de loi. Il s'agit :

- du projet de loi portant création, attribution et organisation du Bureau national des grands projets du Burkina, objet du dossier n°093 ;
- et du projet de loi portant modification de la loi n°032-2021/AN du 25 juin 2021 portant régime juridique et institutionnel du Partenariat public-privé au Burkina Faso, objet du dossier n°094.

Ces deux dossiers ont été affectés à la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour le fond.

La Commission du développement durable (CDD), la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humaines (CAGIDH) ont été saisies pour avis pour le dossier n°093.

Le dossier n°094 a été affecté à la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humaines pour avis.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

Mesdames et messieurs les députés, chers collègues, pour l'organisation des discussions sur les deux dossiers, je propose que nous ayons un débat général unique pour l'ensemble des deux projets de loi. Est-ce que c'est bon pour un débat général unique.

Si vous en convenez, à l'appel de chaque dossier, la Commission des finances et du budget (COMFIB) fera lecture de son rapport suivi de la lecture des rapports pour avis sur chaque dossier concerné.

A l'issue de la présentation de l'ensemble des rapports des deux dossiers, le débat général unique sera ouvert. Ainsi, au fur et à mesure de la présentation des différents rapports, chaque député est prié de noter ses questions.

A l'issue du débat général unique, l'examen article par article se fera pour chaque projet de loi.

Comme convenu, on fera donc un débat général unique.

Je vous remercie.

Aux membres du gouvernement, en application de ce qui vient d'être adopté par les députés comme méthode de travail de notre séance plénière, vous êtes invités à la phase du débat général unique, à noter les questions des députés relatives à chacun des dossiers.

Je passe en discussion le dossier n°093. Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

***(Le ministre des finances répond par la négative)***

Merci monsieur le Ministre.

Avant de passer la parole à la Commission des finances et du budget, je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition et au regard du nombre d'articles touchés par les amendements de la Commission des finances et du budget, ceux-ci ont été directement intégrés aux deux projets de loi.

Par conséquent, la discussion article par article des dossiers n°093 et 094, portera sur les textes issus de la Commission des finances et du budget.

Je donne la parole au Président de la Commission des finances et du budget pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, monsieur le Président, je vais demander à l'honorable député Daaga NASSOURI, de présenter le rapport de la Commission des finances et du budget devant la plénière.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur COMFIB pour le dossier n°093*

Merci monsieur le Président de la Commission des finances et du budget.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, bonjour.

Chers membres du gouvernement, bienvenus à l'hémicycle.

Bonjour chers collègues.

Fonctionnaires parlementaires, bonjour.

Femmes et hommes des médias, bonjour.

J'ai le grand plaisir de vous livrer le contenu du rapport de la Commission des finances et du budget, sur le dossier n°093 relatif au projet de loi portant création, attribution et organisation du Bureau national des grands projets du Burkina Faso.

Mais bien avant, je voudrais signaler que vous aurez à le constater pendant le déroulé du rapport, qu'une loi est visée mais il y a une coquille qui y ressort. Notamment la loi n°032-2021/ pour certaines parties il est dit « ALT » tantôt c'est « ANT » en réalité, c'est plutôt « AN ».

Nous avons hérité de cette erreur depuis l'exposé des motifs et on n'a pas été vigilant. Je tenais donc à faire cette précision. Merci.

***(Il donne lecture dudit rapport)***

Ouagadougou, le 22 juillet 2024

Le Président : Moussa NOMBO

Le rapporteur : Daaga NASSOURI

Je vous remercie.

Je peux poursuivre avec le second dossier ?

**Le Président**

Non, vous allez revenir tout à l'heure.

Merci monsieur le rapporteur. Je passe la parole au président de la CDD pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Moussa KONE**

*Président de la CDD*

Je donne la parole à l'honorable KABRE Aboubacar.

**M. Aboubacar KABRE**

*Rapporteur CDD pour le dossier n°093*

Merci président pour la parole.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Chers membres du gouvernement ;

Honorables députés ;

Mesdames et messieurs, bonsoir.

Excellence, avec votre autorisation, je m'en vais lire l'appréciation et l'avis de la Commission.

**Le Président**

Allez-y.

**M. Aboubacar KABRE**

*Rapporteur CDD pour le dossier n°093*

**APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la Commission du développement durable (CDD) estime que la création du BN-GPB facilitera :

- la mise en place d'un guichet unique qui permet de rendre disponible en un seul lieu toutes les informations sur les initiatives présidentielles, y compris les grands projets stratégiques et structurants et leurs modalités de mise en œuvre ;
- la création d'un cadre légal de pilotage des initiatives présidentielles, en vue d'insuffler une forte dynamique à la réalisation et à la gestion de projets socio-économiques structurants et stratégiques au profit des populations.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou le 26 juillet 2024

Le Vice-président : Kanibè TUINA  
Le Rapporteur : Aboubacar KABRE

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

### **Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

*Présidente de la CGSASH*

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député Aboubacar BALBONE, à bien vouloir présenter le rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Je vous remercie.

**M. Boubacar BALBONE***Rapporteur CGSASH pour le dossier n°093*

Merci bien présidente.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Chers membres du gouvernement ;

Honorables députés ;

Chers fonctionnaires parlementaires ;

Hommes et femmes de médias, bonsoir.

Excellence, avec votre permission, je m'en vais vous lire l'appréciation et l'avis de la Commission.

**APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Au terme de ces échanges, la Commission estime que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- d'identifier, de concevoir et de suivre la réalisation des projets socio-économiques structurants au profit des populations ;
- d'appuyer les politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales en matière de développement économique et social ;
- d'assurer une gestion optimale du partenariat public-privé axée sur les objectifs de développement durable.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Fait à Ouagadougou le 25 juillet 2024

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le rapporteur : Boubacar BALBONE

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe enfin la parole au président de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Lassina GUITI**

*Président de la CAGIDH*

Merci Excellence.

Je voudrais inviter le député SOULAMA Ousséni, à nous présenter le rapport pour avis de la CAGIDH.

Merci.

**M. Ousséni SOULAMA**

*Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°093*

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Chers ministres, bonsoir.

Félicitations à vous pour votre reconduction à la tête de vos différents départements ;

Chers tous à vos grades, fonctions, rangs respectifs, bonsoir.

Excellence, si vous permettez !

**Le Président**

Allez-y !

**M. Ousséni SOULAMA**

*Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°093*

Je vais à l'appréciation de la Commission.

## APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra de disposer d'un instrument juridique efficace pour la réalisation des grands chantiers de développement de notre pays.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou le 25 juillet 2024

Le Président : Lassina GUITI

Le rapporteur : Ousséni SOULAMA

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

J'appelle en discussion, le dossier n°094. Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

### **M. Aboubacar NACANABO**

*Ministre de l'Economie, des Finances  
et de la Prospective*

Pas d'observation, monsieur le Président.

### **Le Président**

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au président de la Commission des finances et du budget, pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite à nouveau l'honorable Daaga NASSOURI, à présenter à la plénière, la synthèse du rapport de la Commission des finances et du budget.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur COMFIB pour le dossier n°094*

Merci bien Président.

Comme pour paraphraser nos frères ivoiriens, je ne dirais pas cette année, « c'est l'année de mon année », mais aujourd'hui, c'est le jour de mon jour.

Apparemment, je suis là pour la seconde fois, cette fois pour vous présenter le contenu du rapport des travaux de la Commission des finances et du budget, sur le dossier n°094 relatif au projet de loi portant modification de la loi n°032-2021/AN du 25 juin 2021 portant régime juridique et institutionnel du Partenariat public-privé au Burkina Faso.

***(Il donne lecture dudit rapport)***

Ouagadougou le 24 juillet 2024

Le Président : Moussa NOMBO

Le rapporteur : Daaga NASSOURI

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Lassina GUITI**

*Président de la CAGIDH*

Merci Excellence.

J'invite le député OUARE Samadou à nous livrer le rapport d'avis de la CAGIDH.

Merci.

**M. Samadou OUARE**

*Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°094*

Bonsoir à tous et à toutes.

Excellence, avec votre permission, on va à l'appréciation et avis de la Commission.

**II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra d'actualiser le dispositif juridique sur le partenariat public-privé et de disposer d'un instrument juridique efficace pour la réalisation des grands chantiers de développement de notre pays.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou le 25 juillet 2024

Le Président : Lassina GUITI,  
Le rapporteur : Samadou OUARE.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Mesdames et messieurs les députés, à présent le débat général unique est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je vous invite chers collègues, à préciser le numéro du dossier sur lequel porte votre intervention.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats* ». Cette disposition s'applique donc aux députés membres de la COMFIB qui, en rappel, est affectataire des deux dossiers pour le fond.

Avant d'ouvrir la liste des intervenants, mesdames et messieurs les membres du gouvernement, vous êtes invités à présent à noter les questions des députés relatives à chacun des dossiers.

Chers collègues la liste est ouverte.

***(Inscription des députés sur la liste)***

L'honorable OUEDRAOGO Souleymane a la parole.

**M. Souleymane OUEDRAOGO (GC/OSC)**

Merci Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

En tant que premier intervenant, j'ai le privilège d'adresser au gouvernement et particulièrement au ministre toutes mes félicitations pour sa reconduction, également mes pleins encouragements pour ce nouveau challenge qui s'ouvre à lui, et je sais qu'il le fait déjà très bien et nous espérons en tout cas, qu'il remontera le défi du moment.

Je voudrais également féliciter la Commission pour le rapport tellement détaillé ; il ne me reste qu'une seule préoccupation qui est un peu transversale aux deux dossiers, mais principalement au dossier sur le Bureau national des grands projets du Burkina, en rapport avec bien sûr les projets PPP.

Parlant de PPP, monsieur le Ministre, en rétrospective il y a un peu moins de dix ans, l'introduction justement de cette approche de développement économique avait fait des gorges chaudes ici même dans cet hémicycle entre ceux qui étaient pour les PPP et ceux qui étaient contre.

Un peu plus de cinq ans de mise en œuvre, je voudrais véritablement avoir votre analyse en filtre de la pertinence des PPP pour le développement de notre économie. Je pose cette question parce qu'en rappel également, lors de la rencontre de son Excellence Monsieur le Président du Faso, Chef de l'Etat avec les forces vives de la nation à Ouaga 2000, concernant le développement des projets d'infrastructures, il a su dire que de plus en plus, le gouvernement prendra une part active dans la mise en œuvre physique de certains projets notamment au niveau des infrastructures parce qu'il ressort que ces projets coûtent excessivement chers au gouvernement.

Est-ce que ce changement de paradigme que vous évoquez naturellement dans ces deux dossiers, on pourrait le comprendre par une sorte de renonciation progressive de ces PPP. Est-ce qu'à l'analyse, le PPP ne surenchérit pas finalement la dette publique ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci cher collègue.  
L'honorable HIEN Diédon Alain.

### **M. Diédon Aboubacar HIEN (GC/OSC)**

Merci monsieur le Président.

Excellence avec votre autorisation, je voudrais aussi prolonger la voix de l'honorable Souleymane en demandant aux deux ministres de transmettre aux autres membres du gouvernement mes vives félicitations pour le maintien de l'équipe gouvernementale dans son entièreté. Beaucoup de courage.

Mon intérêt porte d'abord au premier projet de loi sur le Bureau national des grands projets du Burkina mais in fine, atteint aussi au deuxième projet.

D'abord notre satisfaction pour avoir porté ces deux initiatives. Singulièrement notre satisfaction est liée surtout à la mise en place d'un

guichet unique des projets PPP. Nous nous rappelons qu'à maintes reprises lors de beaucoup d'activités ou de rencontres en lien avec les PPP, beaucoup d'acteurs surtout les acteurs économiques ont toujours souhaité dans notre pays, la mise en place d'un guichet unique. Tellement les choses étaient éparpillées et il fallait courir. Félicitations pour cette initiative ; ça va raccourcir et améliorer le parcours et diligenter nos projets dans leurs conceptions et dans leur mise en œuvre.

Cependant, nous avons deux suggestions si vous permettez.

La première suggestion d'abord, est en lien avec une insuffisance qui est toujours revenue sur les projets PPP. Il apparaît très fréquemment un problème de maturité des projets PPP portés par les différents départements ministériels et les agences. Cette contrainte entraîne beaucoup de désavantages pour notre pays en termes de manque à gagner et surtout de pertes générées par les projets PPP.

Donc de ce qui précède, notre suggestion, c'est que dans la mise en œuvre, il faut que le gouvernement soit attentif pour que le BN-GPB comble ce gap. Bien sûr en se dotant de compétences à même de relever le défi face aux différents acteurs qui porteront des projets PPP au niveau de notre pays. Gardons à l'esprit que ces projets PPP qui sont une alternative de financement doivent générer des retombées pour Burkina Faso et surtout pour les populations qui, tous les jours, souhaitent voir une amélioration de leurs conditions de vie, en ce qui concerne le développement socio-économique.

La deuxième suggestion porte sur la création véritablement d'un environnement des affaires incitatifs et attractifs, à même de capter les investisseurs qui, rassurés, n'hésiteront pas à faire confiance au pays des hommes intègres, dans la dynamique de partenariat gagnant-gagnant. Je vous rassure que des pays ont fait ce pari et ils l'ont réussi. Il n'y a pas de raison que le Burkina Faso ne puisse pas le faire et relever l'ensemble de ces défis, au bénéfice des populations.

Excellence, voilà les deux suggestions et le motif de satisfaction à l'endroit du gouvernement.

Merci pour la parole donnée.

## **Le Président**

Merci cher collègue.  
L'honorable Aly Badra OUEDRAOGO.

## **M. Aly Badra OUEDRAOGO (GC/PP)**

Merci bien Excellence.

A mon tour également avec votre permission, j'aimerais donc féliciter d'abord la Commission, la COMFIB pour la qualité du travail abattu et féliciter également le gouvernement.

J'avoue que l'instant que je vis est assez historique et j'aurais pu miser plus d'un copeck pour revenir à l'ALT, cette ALT. Parce que nous autres avions eu le privilège d'y être mais on ne vit pas les mêmes expériences.

C'est historique pour moi, parce que pour celui qui s'intéresse de près à la vie économique de notre pays, je crois que l'ensemble des acteurs les plus avisés avaient toujours appelé de tous leurs vœux, la création d'une entité pareille. C'est pourquoi, je dis que c'est historique parce que j'aura la chance ce soir, de pouvoir contribuer à quelque chose qui répond aux attentes et aux aspirations de nos concitoyens. C'est pourquoi, nous ne devons pas tarir donc de mots de remerciement à l'endroit du gouvernement pour cette qualité de la vision, qui a conduit effectivement à nous soumettre ce projet de loi, pour examen ce soir.

Monsieur le Président, je ne me sabote pas, je ne me compromets pas. Nous avons l'habitude lorsque la parole nous est donnée, d'être critique mais ce soir, nous n'avons que des mots de remerciements ; nous n'avons que des points positifs à distribuer. Parce que nous savons que ce que nous sommes appelés ce soir à faire, est l'émanation de la vision d'un homme d'Etat, c'est pourquoi nous sommes très fiers de participer à la vie de cette Assemblée, qui n'est pas à mon sens une Assemblée de contradiction ou polémiste mais une Assemblée de contribution, une Assemblée d'accompagnement et de soutien. Nous saluons à sa juste valeur la vision progressiste du Président du Faso.

Ceci étant, ce qui nous reste à dire, c'est juste des suggestions pour améliorer. Parce que vous l'avez remarqué, lors de l'étape des auditions en commission, beaucoup de questions ont été assénées au gouvernement. Des réponses ont été données, c'est vrai que pour certaines réponses elles sont satisfaisantes peu ou prou, mais pour d'autres nous sommes restés sur notre

faim. C'est pourquoi, nous voulons donc revenir rapidement sur certains éléments afin de pouvoir contribuer à alimenter le débat, afin que le gouvernement, dans la perspective de la mise en œuvre de cette loi, puisse en tenir compte.

Il s'agit notamment Président, de l'ancrage institutionnel et cela est valable pour les deux projets le 093 et le 094, le point d'ancrage, c'est le Président du Faso, je l'ai noté tantôt. Et nous savons qu'il y a un principe basique de droit qui dit que la loi dispose pour l'avenir.

Nous avons la chance aujourd'hui d'être sous le magistère d'un Président assez fort, qui jouit d'un crédit et qui effectivement est crédité d'une certaine probité morale et qui a donc le patriotisme qui lui cheville au corps. Mais est-ce qu'il en sera toujours comme cela ? C'est notre souhait. S'il en devenait que dans l'avenir, pas immédiat bien sûr, nous ayons un Président qui n'ait pas les mêmes qualités d'homme d'Etat, comment on fait ?

C'est pourquoi, j'aimerais quand même qu'il y ait un certain nombre de garde-fous que l'on mette, pour ne pas se retrouver demain dans des situations déplorables, avec des hommes pas politiques de politiciens et qui vont effectivement utiliser ce canal, pour effectivement faire des choses pas trop catholiques à l'encontre bien sûr des intérêts de notre peuple.

Le deuxième élément, Excellence Monsieur le Président, c'est pour m'assurer parce qu'on dit que la procédure d'élaboration du projet ou l'avant-projet a été donc interactive, participative. Mais quand je regarde dans la procédure, il me semble qu'il y a un acteur majeur qui a été omis, c'est le secteur privé notamment le pool bancaire. Parce qu'on parle de mobilisation de fonds et on a même dit dans un article au niveau des dispositions diverses qu'effectivement, ce qui va constituer le patrimoine, le pactole que le Bureau aura à mobiliser c'est la contribution du secteur privé.

Ma question, c'est de savoir, est-ce que dans la procédure d'élaboration de la loi, le secteur privé notamment le pool bancaire a été pris en compte ? Puisque je n'ai pas entendu, et même au niveau des auditions, je ne suis pas sûr que ces acteurs aient été conviés pourtant, je pense qu'ils doivent être incontournables dans ce processus.

Troisième préoccupation pour terminer, ce sont les domaines de compétences que j'estime quand mêmes être très larges parce que je crois que le Bureau va commencer ces activités tout de suite. Pour moi, on aurait pu aller crescendo, avec primo, une phase pilote qui allait concerner un

certain nombre de domaines très précis, pour permettre in fine de pouvoir faire une évaluation afin de s'assurer de la performance du Bureau lui-même. Puisque le Bureau vient pour corriger des anomalies qu'on a constatées ; mais l'adage dit qui trop embrasse, mal étreint. Est-ce qu'en prenant des domaines aussi pluriels, diversifiés, le Bureau ne se perdra pas dans ses propres dédales.

Donc ce sont des inquiétudes que j'émets et pour sortir, je tiens donc à réitérer mes félicitations au gouvernement, mes félicitations renouvelées au Chef de l'Etat et nous inviter suivant bien sûr les instructions ou les recommandations des différentes commissions qui ont été commises à la tâche, à donner un quitus, pour que le Bureau national se mette en place ainsi que le changement institutionnel bien sûr de la loi portant sur les PPP.

Je vous remercie monsieur le Président.

### **Le Président**

Merci cher collègue.  
L'honorable Abdoulaye SOMA.

### **M. Abdoulaye SOMA (GC/PP)**

Merci beaucoup monsieur le Président.

Je voudrais appuyer les félicitations à notre excellente COMFIB et appuyer également les félicitations au gouvernement qui a été remis à la tâche. Et avec cette remise à la tâche, exprimer l'espoir au regard des deux projets de loi. L'espoir que le projet avec le renforcement de l'arsenal juridique qui se profile à l'horizon, en tout cas, qui est souhaité par le gouvernement et qui fait l'objet de nos débats ici, et que j'espère qu'on adoptera ce renforcement de l'arsenal juridique, qu'il y aura un changement au niveau de l'exécution des grands projets pour que les grands projets qui seront exécutés, soient des projets grands.

Parce que nous avons des grands projets qui sont exécutés notamment des projets d'infrastructures routières où la dégradation est très accélérée et même l'exécution est mal faite, il y a des grandes voies sans caniveaux. Parfois, on se demande qui a pu concevoir cela et qui a pu exécuter une voie qui ne prévoit pas de caniveaux et comment il a pu imaginer que l'eau naturelle de pluie puisse circuler ? Certains grands projets sont déjà mis à rude épreuve par la saison hivernale.

Donc j'espère qu'avec ce renforcement, le gouvernement prêtera plus attention à la qualité de l'exécution des grands travaux.

Ceci est un commentaire, donc il n'y a pas de question.

Le deuxième point est une question, c'est sur les PPP.

J'espère vraiment qu'on aura un changement de paradigme. Au lieu que les PPP soient conçus comme des instruments d'allègement du financement de l'Etat, c'est-à-dire d'investissement, ce que l'Etat veut faire, il faut aussi que ce soit des instruments qui soient rentabilisés pour l'Etat. Qu'est-ce que l'Etat peut gagner avec ces instruments ? Parce que j'ai l'impression que cette vision n'est pas suffisamment prise en compte et l'Etat perd beaucoup d'argent dans les PPP.

Je me suis posé la question de savoir : pourquoi et c'est la question que je pose au gouvernement, pourquoi par les PPP on ne peut pas s'intéresser aux produits de grande consommation au Burkina Faso. Là où les Burkinabè mettent ou dépensent le plus l'argent notamment dans les alimentations, dans les matériaux de construction.

Quand vous regardez ces deux domaines par exemple, c'est totalement maîtrisé par des étrangers, cela veut dire que c'est de l'argent qui va dehors. Alors qu'aujourd'hui, l'Etat n'est pas préoccupé que par investir ! il est aussi préoccupé par s'enrichir. Surtout qu'on est dans une dimension souverainiste. Il faut savoir inventer où trouver l'argent et l'argent se trouve là où les gens dépensent le plus. Donc, peut-être que le ministre trouvera le mécanisme nécessaire pour réorienter les PPP dans ce sens.

Monsieur le Président, cette fois, je voudrais m'adresser à vous, vous voyez que je parle à l'Assemblée en étant assis avec les députés au titre des régions, alors que je suis député au titre des politiques. Et je vois deux autres députés au titre des politiques qui ont rejoint la société civile. Cela veut dire qu'en réalité, nous avons un problème de place. C'est vrai, qu'il y a douze places et nous sommes douze mais en réalité, avec l'arsenal qui est ici et qui permet justement de faire suivre par le peuple, nos débats, on a un problème d'occupation de cet espace.

Donc je vais solliciter la magnanimité de son Excellence Monsieur le Président, pour trouver une solution opératoire, pour que les députés politiques puissent être à l'aise pour participer aux débats.

Monsieur le Président, merci beaucoup.

**Le Président**

Je n'avais même pas remarqué où vous êtes assis *(Rires)* ...

**M. Abdoulaye SOMA (GC/PP)**

Nous on a remarqué parce que ce n'est pas notre place...  
*(Interventions croisées)*

**Le Président**

Je ne savais même pas qu'il y avait des places affectées.

Alors nous sommes une Assemblée famille, on ne distingue pas qui est des partis politiques, des organisations de la société civile, des régions. Nous sommes tous pour la Nation burkinabè. Dès que vous arrivez, si vous trouvez une place, installez-vous.

*(Commentaires et rires de la salle)*

Merci cher collègue.

L'honorable BONZI Nonyèza a la parole.

**M. Nonyèza BONZI (GC/FVR)**

Merci bien Excellence.

J'allais dire sans objet, mais il faut quand même que je revienne un peu sur le point qui me préoccupait. C'est essentiellement le dossier n°093, les domaines d'intervention des grands projets.

Vous voyez parmi tout ce qui est cité comme domaines d'intervention, il y a les sectoriels. Maintenant l'invite que je vais faire, c'est au gouvernement pendant l'élaboration des textes règlementaires, de vraiment veiller sur les doublons. Parce que des réponses ont été données aux questions 2 et 3, mais ces réponses vraiment ne satisfont pas la préoccupation. Parce qu'il y a d'abord les sectoriels qui sont en train de mettre en œuvre un certain nombre de domaines qui sont dans ces domaines de compétences. Maintenant les limites, parce que quand on dit grands projets, comment vraiment ces principes vont être déterminants. Je pense que c'est au niveau des textes réglementaires qu'il faut peut-être bien regarder.

Au niveau de l'Assemblée, que nous aussi on ait vraiment les moyens de suivre la mise en œuvre. Parce que la question n'est pas d'adopter des lois sans suivre la mise en œuvre. Puisque ce sont des hommes qui mettent en œuvre les différents textes que nous adoptons. Et ce qui est lié à l'homme, tout peut arriver aussi. Donc, il faudra que tous, nous nous donnons les moyens de suivre pour qu'il n'y ait pas de doublon à quelque part. Parce que ce qui est constaté sur le terrain présentement, il y a des sectoriels où certaines choses se passent dans leur domaine mais quand tu poses la question en profondeur, le plus souvent, les réponses sont un peu timides. Donc, c'est vraiment une invite à ce qu'il y ait une cohérence dans toutes les actions que les plus grands projets et les sectoriels vont devoir mettre en œuvre.

Merci.

### **Le Président**

Merci cher collègue.  
L'honorable GUITI Lassina.

### **M. Lassina GUITI (GC/FDS)**

Merci Excellence.

Je voudrais à mon tour saluer la mise en place du Bureau national des grands projets du Burkina et dire que ma préoccupation porte effectivement sur ce dossier.

En fait, après avoir salué la mise en place de ce Bureau, j'ai quand même une inquiétude. Et mon inquiétude est de savoir si avec toutes les occupations du Président du Faso, il aura le temps matériel de pouvoir superviser les activités du Bureau national des grands projets du Burkina qui pourtant, est lié à son institution.

D'autre part également, l'autre inquiétude, c'est qu'on peut bien penser que le Président du Faso se devait d'être au-dessus de la mêlée et de pouvoir donner des orientations stratégiques en cas de nécessité. Mais lorsque le Bureau est encre pratiquement sur l'institution du Président du Faso, je me pose bien des questions de savoir : ce qui pourrait effectivement advenir.

Merci.

## **Le Président**

Merci Cher collègue.  
L'honorable SANGARE Moussa.

## **M. Moussa SANGARE (GC/FDS)**

Merci Excellence.

J'aimerais aussi féliciter la COMFIB et féliciter nos deux ministres pour leur reconduction et plein succès à vous les ministres.

Ma première question, c'est au niveau du dossier n°093. A l'article 7 du projet de loi les grands domaines d'intervention du Bureau ont été cités et il y a un domaine qui me tient à cœur concernant les jumelages. C'est pourquoi je pose la question, est-ce que le Bureau pourra intervenir dans le domaine des projets de jumelages pour la coopération en développement rural entre le Burkina Faso et d'autres pays ?

Au niveau du dossier n°094, j'aimerais savoir quels pourraient être les avantages de ce projet de loi en matière de gestion saine de la dette publique en termes d'avantages. Et au niveau de l'article 9 nouveau, j'aimerais que monsieur le Ministre m'éclaire davantage.

J'ai des questions en tête notamment quelle est la plus-value du fait qu'un conseil présidentiel d'orientation et de suivi soit non seulement chargé d'adopter les programmes de partenariat public-privé mais également, de donner l'autorisation pour la signature de contrat de partenariat public-privé, à l'exception de ceux des collectivités territoriales, des sociétés d'Etat et des Etablissements publics de l'Etat.

La deuxième question concernant toujours l'article 9 nouveau, c'est de savoir est-ce que la commission PPP, présidée par le Premier ministre qui est en même temps vice-président de conseil présidentiel d'orientation et de suivi, pourrait rejeter un programme de partenariat public-privé adopté par le conseil présidentiel d'orientation et de suivi ?

Vraiment si vous pouvez m'éclairer sur l'article 9 nouveau pour plus de compréhension.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci cher collègue.

Enfin, l'honorable Edouard Pawindé SAVADOGO.

**M. Pawindé Edouard SAVADOGO (GC/PDCE)**

Merci Excellence.

Je dirais sans objet parce que mes préoccupations ont été prises en compte.

Merci.

**Le Président**

Nous sommes au terme des interventions. Je passe la parole à la Commission des finances et du budget, pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien Excellence Monsieur le Président.

Je crois qu'il n'y a pas eu de question directement adressée à la commission. On voulait juste exhorter le gouvernement à davantage non seulement de courage mais de force parce qu'ici, on est en plein pied dans le domaine de la complexité. Quand on dit déjà grand projet, c'est complexe. Quand on dit PPP, c'est tout aussi complexe. Quand on dit grand projet et PPP, surtout si un acteur est à la fois au niveau stratégique et opérationnel, c'est encore plus complexe.

Donc c'est l'ensemble de ces questionnements qui a entraîné un long moment de maturation et d'examen donc de ce projet. Et aujourd'hui nous en sommes à des phases de délibération.

Nous voudrions donc encourager le gouvernement à prendre à bras le corps l'ensemble des initiatives qui vont être mises en œuvre, pour que finalement l'onction qui pourrait être donnée par l'Assemblée se traduise par des réussites, pour le plus grand bonheur des populations burkinabè.

Merci Excellence.

## **Le Président**

Je remercie le Président et les membres de la Commission des finances et du budget pour le travail abattu. Je saisi l'occasion pour féliciter et encourager les membres des commissions saisies pour avis.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour répondre aux questions des députés concernant en même temps les dossiers n°093 et n°094.

## **M. Aboubacar NACANABO**

*Ministre de l'Economie, de des Finances  
et de la Prospective*

Bonsoir monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Bonsoir également aux honorables députés et aux fonctionnaires parlementaires ainsi que la presse.

Je voudrais avant de répondre aux questions, remercier sincèrement la Commission des finances et du budget ainsi que tous les membres qui ont travaillé sur ces deux projets. Comme le Président, lui-même l'a dit, on était dans la complexité et souvent avec pas mal de difficultés. Les échanges n'étaient pas toujours faciles mais la COMFIB a su mettre l'intérêt de l'Etat en avant. C'est ce qui a permis que nous puissions aboutir à la programmation du dossier en plénière.

Il y a eu beaucoup d'amendements assez constructifs qui nous ont permis d'améliorer le texte. Donc nous espérons que ce texte amélioré permettra qu'on puisse mettre en œuvre, non seulement la réforme du Bureau national des grands projets mais également, l'unité PPP qui est transféré au niveau de ce Bureau.

Je voudrais également vous dire merci pour toutes les félicitations à notre endroit. Je voudrais aussi dire que si les plus hautes autorités nous ont fait confiance pour nous reconduire, c'est parce que nous avons bénéficié de votre accompagnement à plusieurs reprises sur les dossiers importants et soyez donc remerciés pour cela.

En ce qui concerne les questions, je vais commencer par celle du député Souleymane OUEDRAOGO qui a posé des questions sur la pertinence des PPP. Parce qu'il est parti d'un certain nombre de constats pour aboutir à la question de savoir : est-ce que véritablement dans le contexte de changement, le paradigme qui est en train de se dessiner il est encore pertinent qu'on continue avec les PPP ? Il a également fait le lien avec le surenchérissement de la dette publique.

La question est très pertinente mais ce qu'il faut dire sur la pertinence des PPP, il n'y a aucun doute. Les PPP restent toujours pertinents. Vous avez beaucoup de pays qui se sont développés grâce aux projets de partenariat public-privé. Je crois que le plus important, c'est d'arriver à identifier les projets les plus pertinents, les projets les plus impactants et bien sûr, identifier les meilleurs partenaires pour réaliser ces projets.

Au Burkina Faso, je peux dire que depuis l'adoption de cette loi, nous avons eu un certain nombre de PPP qui ont été réalisés avec plus ou moins de succès. Vous avez :

- le projet de réalisation de l'échangeur du Nord qui a été réalisé en PPP, je pense que cela a été vraiment une réussite ;
- des projets de production d'énergie qui permettent à la SONABEL de faire face aux besoins sans cesse croissant d'énergie pour la population et les industries essentiellement ;
- le projet de production de passeports biométriques ;
- le projet de ré-immatriculation des véhicules et des titres de transport ;
- le projet de production de cartes consulaires pour les Burkinabè résidant en Côte d'Ivoire ;
- le projet de construction de la maison du Burkina qui est presque en phase finale.

Donc au regard de tout cela, nous pouvons dire que les PPP restent pertinents pour le pays. Maintenant, il faut savoir : quel projet mettre en PPP, quel partenaire doit mettre ce projet en œuvre et également être très regardant sur les coûts.

Le lien qu'on fait entre PPP et endettement, je crois qu'il y a des distinctions à faire. Il y a des PPP qui n'entraînent aucun endettement pour l'Etat. C'est le cas des PPP où le partenaire privé est remboursé sur la base des cash-flows générés par l'infrastructure réalisé.

Quand vous prenez une route qu'on construit avec péage, dans le contrat, on peut prévoir que c'est le péage qui rembourse le partenaire privé. Donc en ce moment, on ne constate pas de dette.

Il y a des projets PPP qu'on appelle PPP avec paiement public. Cela veut dire que dans ce cas, en réalité, l'infrastructure ne génère pas des cash-flows en mesure de rembourser la dette mais, c'est l'Etat qui rembourse ; c'est le cas de l'échangeur du nord où il n'y a pas de péage. Donc finalement, c'est l'Etat qui rembourse. Dans ce cas, c'est un véritable endettement et bien sûr, cela entre dans la stratégie d'endettement de l'Etat. On doit s'assurer que les conditions d'endettement sont acceptables avant de s'engager. On peut aussi avoir un mixte où l'infrastructure génère des cash-flows mais qui ne suffisent pas pour rembourser. Donc en ce moment, l'Etat peut venir compléter. Donc on a toutes ces formes, ce qui fait qu'on peut avoir des PPP sans aucun endettement mais, on peut avoir aussi avec endettement. Et le plus important, c'est de faire en sorte que quand il y a un endettement, que ce soit un endettement soutenable selon la stratégie de gestion de la dette.

En ce qui concerne le député HIEN Diédon Alain, je pense qu'il a fait beaucoup plus de commentaires à même de donner des conseils pour réussir la mise en œuvre des PPP et également soulevé un certain nombre de préoccupations, notamment les problèmes liés à la maturité des projets. Parce que quand on vient avec un projet qui n'est pas suffisamment mûr, on passera le temps dans les discussions interminables et on n'aboutira pas à un résultat.

Même si on aboutit à un résultat, on peut effectivement être dans une situation où le résultat n'est pas à la hauteur des attentes. Donc, faire en sorte que les projets soient suffisamment mûrs, c'est vraiment très important. C'est cela qui justifie aussi l'idée de mettre en place un fonds d'études pour les PPP de sorte à ce qu'on puisse véritablement faire toutes les études et qu'on arrive à bout avant de soumettre le projet.

Également, vous avez soulevé un point important, la question des ressources humaines. Il faut des ressources humaines de qualité, d'un niveau de compétences vraiment assez élevé. Parce que les PPP, c'est beaucoup d'analyses. Il faut avoir des compétences en matière de gestion financière en matière juridique, en matière d'investissement, en matière de financement et d'endettement. Donc, il y a vraiment beaucoup d'éléments, ce qui fait qu'il est nécessaire d'avoir vraiment toutes les compétences.

Je profite justement de cette occasion pour féliciter le coordonnateur actuel et son équipe, qui, malgré les moyens très limités ont su faire un très bon travail sur les projets PPP qui sont en cours. Mais avec l'idée d'envoyer l'unité au niveau du bureau des grands projets, cela veut dire que ce sera des projets d'envergure donc, il faut renforcer davantage l'équipe qui va bien sûr s'occuper de ces questions, qu'ils aient toutes les compétences. Parce qu'en face, on a les partenaires qui ont toutes les compétences avec des avocats internationaux qui s'y connaissent en matière de négociation, de financement et d'investissement. Et si nous, on n'a pas toutes les compétences, il n'est pas évident qu'on puisse être à mesure de négocier les projets dans l'intérêt de l'Etat. Donc, ce point est très important à prendre en compte et nous allons le prendre en compte.

Vous avez également parlé de la nécessité de créer un environnement favorable et incitatif à même de capter les investisseurs. Cela est vraiment très important et nous essayons de travailler sur ça en faisant en sorte que les affaires soient facilitées.

Il y a un certain nombre de projets en cour qui vont véritablement contribuer à faciliter les affaires. Il y a eu beaucoup d'efforts qui ont été faits par le passé, et actuellement, nous essayons de faire également en sorte que les affaires soient beaucoup plus facilitées. Le plus souvent sur ces questions, ce sont vraiment les procédures qu'il faut simplifier. Et nous travaillons sur cela. Actuellement, nous sommes en train de développer une plateforme sous forme d'un guichet unique de marché public où tous les actes qui seront délivrés dans le cadre des marchés publics seront délivrés sur une plateforme, un portail où on a tout. Au lieu de se déplacer aux impôts, à la CNSS, à l'AJE, au tribunal du commerce, ça fait beaucoup. Et nous pensons que si ce guichet est mis en place, cela facilitera beaucoup de choses, c'est un exemple parmi tant d'autres.

Pour les marchés publics, nous sommes en train de développer une plateforme qui nous permettra de mieux gérer les marchés publics en ligne. Normalement en début d'année 2025, cela sera effectif. Et nous sommes en train de travailler selon vos recommandations d'ailleurs à numériser le cadastre pour faciliter tout ce qui est lié au foncier et nous espérons également qu'en janvier, nous aurons notre cadastre totalement numérisé et cela contribuera à faciliter les affaires. Donc, voilà un certain nombre d'actions.

Maintenant au-delà de cela, vous savez que le contexte géopolitique actuel est tel qu'il y a souvent un certain nombre de considérations

subjectives de certains partenaires qui peuvent être de nature à nuire à l'image du pays et à faire en sorte que certains partenaires ne viennent pas. Nous avons certainement constaté cela pas mal de fois, où des partenaires travaillent à dénigrer le pays. Donc chacun de nous devait être un ambassadeur pour faire en sorte que l'image du pays soit présentée, de sorte à ce que les partenaires comprennent que ce n'est pas un pays en ruine, ce n'est pas un pays en perte de vitesse. Il y a des défis que nous tentons de relever et que nous allons relever parce qu'on a une population très engagée qui est à même de relever ces défis.

Le député Ali Badra OUEDRAOGO a soulevé un certain nombre de préoccupations, bien sûr après avoir fait des remarques assez pertinentes.

La question de l'encrage institutionnel. Il faut dire que l'encrage institutionnel à la présidence du Faso ne vient pas de cette loi puisque le Bureau national des grands projets existait déjà à la présidence. C'était créé par un acte réglementaire et maintenant on passe par une loi. Sinon ce n'est pas vraiment nouveau.

Vous avez posé un certain nombre de préoccupations : en cas de changement que faire ?

Je pense qu'aujourd'hui, quand il y aura un changement, c'est le peuple qui doit être le garant de ce qu'on attend des nouveaux dirigeants qui vont venir. Je pense que cela est quelque chose de très important. A priori, on ne peut pas dire aujourd'hui comment cela va se faire en cas de changement mais comme le peuple sait ce qu'il veut, je pense que le peuple saura attirer toujours l'attention des dirigeants pour qu'ils aillent dans le sens qu'il souhaite.

Vous avez également relevé le fait qu'on a dit que la procédure a été participative mais on n'a pas senti la participation du secteur privé. C'est vrai, mais il faut dire que la loi PPP n'est pas une nouvelle loi, elle date de 2013. Et en 2013, quand la loi a été votée, tous les acteurs ont été concertés. Ici, il s'agit simplement d'une modification qui porte uniquement sur l'encrage institutionnel. Au lieu de laisser l'unité au niveau du cabinet du ministre des finances, on l'envoie au niveau du Bureau des grands projets, rattaché à la présidence. C'est tout. Je ne pense pas que juste pour le changement d'encrage, on ait besoin de concerter le secteur privé.

Mais je conviens avec vous que dans la mise en œuvre, il faut toujours concerter le secteur privé parce que ce sont eux qui ont toutes les capacités

pour mettre en œuvre les projets et surtout le secteur privé au niveau financier. Donc, c'est important que ces acteurs puissent être associés à toutes les discussions pour la mise en œuvre. Mais pour la loi, je pense que la concertation ayant eu lieu au moment où on a pris la 1<sup>ère</sup> loi, c'est largement suffisant.

Vous avez également dit qu'il fallait faire en sorte qu'on ait une phase pilote du Bureau des grands projets avant l'évaluation. Encore une fois, le Bureau n'est pas si nouveau que ça. Peut-être qu'il n'était pas bien connu, mais je pense qu'il a au moins deux ans d'existence. Ce n'est pas vraiment nouveau au point où il faille aller à une phase pilote. Le Bureau a déjà suivi des initiatives présidentielles pour l'agriculture en 2023 et nous pensons que cela a été une réussite parce qu'au moment des récoltes les quantités étaient largement au-dessus des attentes. Cela veut dire qu'il y a eu beaucoup d'efforts qui ont été fournis et nous pensons que c'est un Bureau qu'il faut continuer de renforcer, et leur donner les capacités de relever les défis qui se présentent à nous.

Alors le député Abdoulaye SOMA a soulevé un certain nombre de préoccupations dont la question de la qualité des ouvrages. Je pense que c'est une préoccupation transversale qui n'est pas seulement liée à la question du PPP ou du Bureau des grands projets. C'est vraiment une préoccupation d'ordre général qu'il faut regarder avec beaucoup d'attention faire en sorte que quand on dépense beaucoup d'argent pour réaliser un projet, que l'on s'assure que ce projet sera à la hauteur des attentes, qu'il sera durable et surtout qu'il sera rentable pour l'Etat. Cela est quelque chose de très important et nous le notons, cher honorable SOMA.

Vous avez souligné que l'Etat perd beaucoup d'argent dans les projets PPP, je pense qu'il faut qu'on relativise, parce qu'il peut y avoir effectivement certains projets PPP qui n'ont pas bien réussi. Mais quand on frappe dans le tas comme ça, il y a des projets qui ont réussi. Peut-être qu'il faut être encore plus regardant parce que, ce qui se passe, même si c'est le secteur privé qui vient investir et se fait rembourser sur les flux de trésorerie générés par l'exploitation de l'infrastructure, il faut être regardant.

Parce que, peut-être qu'en 20 ans, il aurait pu récupérer son investissement mais s'il met 30 ans et qu'on dit comme l'Etat ne dépense pas, on laisse passer, en réalité, c'est comme s'il y a dix ans que l'Etat devrait récupérer mais on a laissé. Voilà pourquoi, j'estime qu'il est important qu'on ait des ressources humaines de qualité, à même de pouvoir apporter aussi la contradiction aux partenaires internationaux qui viennent.

Cela peut effectivement répondre partiellement à votre préoccupation, sur le fait qu'on peut perdre beaucoup d'argent. Donc, il faut vraiment que nous puissions avoir des ressources humaines de qualité pour prendre en charge cette question.

Est-ce qu'il ne faut pas aller vers les produits de grande consommation, comme l'alimentation, les matériaux de construction ? Il faut dire que pour les PPP très souvent, on va vers les projets qui sont à haute intensité capitaliste, qui demandent un investissement important et qui peuvent permettre de générer des revenus sur une longue période.

En ce qui concerne l'alimentation, si par exemple on va dans un schéma où on fera des investissements lourds pour faire la production agricole, ensuite transformer et commercialiser, effectivement nous pouvons envisager un PPP dans ce sens. Mais si c'est l'alimentation dans le sens d'acheter et de revendre, peut-être qu'il faut qu'on trouve d'autres formules. Par exemple la mise en place d'une centrale d'achat. Parce que tel que vous présentez le problème, c'est exactement cela. Ce sont des biens de grande consommation. Et on est sûr que ce sont des biens sur lesquels il y a beaucoup de liquidités qui circulent, comment faire en sorte de pouvoir capter la richesse créée à ce niveau ? L'Etat peut mettre une centrale d'achat et cela peut même permettre de maîtriser les prix. Parce qu'aujourd'hui, chaque commerçant est libre de vendre tout comme il veut, mais si l'Etat a mis une centrale d'achat, par exemple on achète toute la production avec les producteurs et on revend à un prix qu'on maîtrise, on peut dans ce sens offrir un prix rémunérateur au producteur

Voyez ce qui se passe aujourd'hui, la chaîne de valeur est mal réénumérée. Vous prenez un éleveur de poulet par exemple, peut-être pour élever un poulet il mettra 2 500 F voire 3 000 F. Mais supposons qu'il mette 2 500 f et il vend à 3 000 F donc il a une marge de 500 F après avoir fait peut-être 06 mois d'activités intenses. Quelqu'un achète, il va juste tuer, déplumer faire du poulet flambé, vendre à 4 000 F, lui en 02 heures maximums de travail, il se fait une marge de 1 000F et celui qui a pris tout le temps pour produire 500 F. Donc cela montre à quel point il faut véritablement rentrer dans la chaîne de valeur et voir comment redistribuer le revenu.

Parce que tel que cela se passe, à un moment donné, ceux qui produisent seront épuisés. Puisqu'on produit mais à la fin on n'a pas grande chose. Celui qui achète, il ajoute une petite valeur, c'est lui qui a l'essentiel du revenu.

Donc cela doit nous amener à nous questionner sur la manière dont il faut procéder pour améliorer la pratique actuelle. Et je pense que cela ne pourra pas se faire tant que l'Etat n'aura pas cherché à jouer un rôle à travers la centrale d'achat et actuellement nous avons des réflexions dans ce sens. Cela nous permettra véritablement de faire en sorte que non seulement les producteurs soient mieux rémunérés, mais que les prix aussi soient maîtrisés.

Le député BONZI Nonza a suggéré de faire attention dans la mise en œuvre des PPP surtout qu'ils concernent des projets des sectoriels et que c'est mis en œuvre au niveau du Bureau des grands projets dont il faut tout faire pour éviter les doublons, ce qui est quelque chose de réelle qu'il faut regarder. Dans la mise en œuvre, il faut véritablement qu'on donne au sectoriel toute sa place et que le Bureau joue un rôle de coordination. Et je pense que tout au long de nos débats à la COMFIB, ce point est ressorti et je pense qu'aussi, c'est un point qu'il faut qu'on regarde, de sorte à ce qu'il n'y ait pas de piétinement. Parce qu'après si ça va dans ce sens, on fera du surplace alors que ce n'est pas cela l'objectif. Donc votre recommandation est bien prise en compte.

Vous avez également souhaité que l'ALT puisse suivre la mise en œuvre, ce qui est tout à fait normal et nous sommes toujours disponibles si on est interpellé pour venir donner des explications sur la mise en œuvre.

Le député GUITI Lassina, vous avez estimé que le Président du Faso a beaucoup à faire. Etant donné que l'unité PPP et le Bureau des grands projets sont rattachés là-bas, est-ce qu'il y aura assez de temps pour suivre ?

C'est vraiment un travail de supervision, ce n'est pas un travail au quotidien. Donc, je pense qu'il pourra dégager du temps pour suivre et je peux vous assurer qu'il suit tout. Donc pour les projets PPP, je suis convaincu qu'il pourra suivre. Maintenant, il a un cabinet avec des ressources humaines aussi en mesure de l'accompagner dans le suivi. Je pense que l'un dans l'autre cela devrait pouvoir se faire.

Ce qu'il faut noter, c'est que le Bureau national des grands projets n'est pas la première structure rattachée à la présidence. Il y avait ce qu'on appelait le Conseil présidentiel pour l'investissement qui était aussi rattaché à la présidence. Donc je pense qu'en principe, ça ne devrait pas poser de problèmes. Dans tous les cas, si après un certain nombre d'années de mise en œuvre il apparaît que ce n'est pas le bon endroit pour rattacher, on pourra

encore faire l'évaluation et voir qu'est-ce qu'il faut faire en termes d'ajustement.

Le député SANGARE Moussa a souhaité que les PPP prennent en compte les projets de jumelage pour la coopération. Je voudrais souligner que les projets de jumelage sont des initiatives au niveau des collectivités et si le jumelage doit aboutir à un projet et que celui-ci doit être réalisé en PPP, en ce moment l'administration peut accompagner les collectivités pour la mise en œuvre des PPP. Il y a eu des PPP réalisés par des collectivités qui ont été accompagnées par l'unité PPP. C'est l'exemple des marchés où pour la construction, il s'agissait de projets PPP et nous avons accompagné donc les collectivités pour réaliser ces marchés.

Vous avez également posé des questions sur l'avantage des PPP en matière de gestion de la dette publique. Comme je l'ai expliqué tantôt, certains PPP n'affectent pas la dette publique mais pour les PPP qui affectent la dette publique, nous avons le comité national de la dette publique, également la direction de la dette publique qui travaillent au quotidien pour examiner tout ce qu'on nous propose comme term sheet sur les opérations de financement et voir est-ce que le taux réel qui ressort correspond effectivement à un taux acceptable au regard de la situation du marché et de notre stratégie d'endettement.

Je pense que même si le Bureau national des grands projets devient l'unité de rattachement des PPP, cela n'empêche pas que la direction de la dette puisse jouer son rôle en termes de contrôle des conditions d'endettement.

Il y a une question qui a été posée, quelle est la plus-value du fait que le conseil approuve les contrats. Puisqu'avant l'approbation était faite en Conseil des ministres. Mais maintenant, on a plutôt mis l'approbation au niveau du conseil présidentiel et en tout état de cause, ce sont les mêmes acteurs qui sont au Conseil des ministres qui se retrouvent au conseil présidentiel. Le Conseil présidentiel étant strictement limité aux questions d'échanges sur les PPP, cela donne plus de temps pour mieux débattre sur le sujet et bien sûr voir tous les contours du sujet avant bien sûr d'aller à l'approbation. Je pense que cela permettra de faire une analyse beaucoup plus affinée.

Parce qu'en Conseil des ministres on peut se retrouver avec 20 dossiers et il faut tout faire en une demie journée. Donc, ce n'est pas évident

qu'on ait tout le temps pour pouvoir examiner tous les dossiers comme il se doit.

Est-ce que la Commission PPP présidée par le Premier ministre pourrait rejeter un projet PPP qui a été adopté par le Conseil ?

Je pense qu'il y a quand-même un certain nombre de filtres avant qu'on en arrive là ; ça commence déjà au niveau des sectoriels avec l'identification du projet et les discussions avec les partenaires. Ensuite, les techniciens au niveau du Bureau national des grands projets font le travail d'analyse. Et également, si cela implique de l'endettement comme ce que j'ai dit, les PPP avec paiement public, la direction de la dette publique aussi intervient. Donc quand ça arrive à ce niveau, c'est vraiment le niveau décisionnel.

Maintenant, si on estime que le projet ne fait pas partie des priorités ou alors qu'on a changé de priorités entre temps, parce que le traitement d'un dossier PPP peut prendre du temps et à l'arrivée, on peut dire que ce n'est plus prioritaire, on peut rejeter. Sur le plan technique au regard de toutes les étapes qui sont suivies, il est évident que quand on arrive au conseil, ce n'est plus les questions techniques. C'est peut-être des questions de choix politique en fonction des réalités du moment.

Je pense que j'ai fait le tour de toutes les questions, je ne suis pas sûr d'avoir bien répondu à toutes les questions, mais j'ai apporté des éléments que je pouvais apporter. Je voudrais vous dire merci pour toute l'attention que vous portez à ces deux projets de loi qui sont très importants et qui nous permettront de réaliser des investissements stratégiques et structurants au profit de nos populations.

Merci.

### **Le Président**

Je remercie le gouvernement. Le débat général unique est clos.

J'appelle à présent en discussion, les articles des projets de loi, objets des dossiers n°093 et n°094.

Dossier n°093. Je passe la parole à la Commission.

**Intitulé du projet de loi.** Y a-t-il des observations ?

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, l'amendement est en gras et porté en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci.

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Oui. Il y a des amendements en gras et portés en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

**M. Kiswendsida Evariste ZONGO**

*Premier Secrétaire parlementaire*

Merci beaucoup Excellence monsieur le Président.

Après le constat de l'arrivée des honorables SOMA Abdoulaye, SANOGO Drissa, GANSONRE Marc et OUEDRAOGO Souleymane, on a :

- 18 députés absents excusés,
- 01 député absent non excusé,
- 18 procurations,
- 52 députés présents,
- 70 votants.

Merci monsieur le Président.

**Le Président**

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

**Chapitre 1 : Dispositions générales.**

La Commission a détaché les anciens alinéas 2 et 3 de l'article 1 ancien pour en faire respectivement un article 2 nouveau et un article 3 nouveau. En conséquence, la Commission a procédé à la renumérotation de la suite des articles.

**Article 1.** La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, hormis les observations faites par vous-même, il n'y a pas autre amendement. Du reste, ces amendements sont en gras et portés en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

**Article 2 nouveau** correspondant à l'alinéa 2 de l'article 1 ancien. La commission a la parole.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, l'article 2 nouveau n'a pas eu d'amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 2 nouveau aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

**Article 3 nouveau** correspondant à l'ancien alinéa 3 de l'article 1 ancien. La commission a la parole.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, l'article 3 nouveau n'a pas d'amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 3 nouveau aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

**Article 4 nouveau** correspondant à l'ancien article 2. La commission a la parole.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, les amendements sont en gras et portés en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. L'article 4 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

**Chapitre 2 : Missions, attributions et domaines d'intervention.**

**Article 5 nouveau** correspondant à l'ancien article 3. La Commission a la parole.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, il y a des amendements qui sont en gras et portés en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. L'article 5 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 69

Adopté.

**Article 6 nouveau** correspondant à l'ancien article 4. La Commission a la parole.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, l'amendement est en gras et porté en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. L'article 6 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 69

Adopté.

**Article 7 nouveau** correspondant à l'ancien article 5. La Commission a la parole.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, il y a des amendements qui sont en gras et portés en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. L'article 7 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 69

Adopté.

**Chapitre 3 : Organisation.**

- **Article 8 nouveau** correspondant à l'ancien article 6. La Commission a la parole.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, l'article 8 a un amendement et cela est porté en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci. L'article 8 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

**Section I : Du Conseil présidentiel d'orientation et de suivi.**

**Article 9 nouveau** correspondant à l'ancien article 7. La Commission a la parole.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, il y a des amendements à l'article 9 qui sont en gras et portés en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci. L'article 9 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

**Article 10 nouveau** correspondant à l'ancien article 8. La Commission a la parole.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

L'article 10 comporte des amendements qui sont en gras et portés en notes de bas de page.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. L'article 10 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

**Article 11 nouveau** correspondant à l'ancien article 9. La Commission a la parole.

### **M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, l'amendement est en gras et porté en notes de bas de page.

### **Le Président**

Merci. L'article 11 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 69

Adopté.

**Article 12 nouveau** correspondant à l'ancien article 10. La Commission a la parole.

### **M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, l'article comporte un amendement qui est en gras et porté en notes de bas de page.

### **Le Président**

Merci. L'article 12 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70 Adopté.

## **Section II : De la Direction exécutive.**

**Article 13 nouveau** correspondant à l'ancien article 11. La Commission a la parole.

### **M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, les amendements de l'article sont en gras et portés en notes de bas de page.

### **Le Président**

Merci. L'article 13 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

**Article 14 nouveau** correspondant à l'ancien article 12. La Commission a la parole.

### **M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

L'article 14 a des amendements qui sont en gras et portés en notes de bas de page.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. L'article 14 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

## **Chapitre 4 : Personnel du Bureau national des grands projets du Burkina.**

**Article 15 nouveau** correspondant à l'ancien article 13. La Commission a la parole.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, le chapitre 4 a été amendé, ainsi que l'article 15 ; les amendements sont en gras et portés en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. L'article 15 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

**Article 16 nouveau** correspondant à l'ancien article 14. La Commission a la parole.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

L'article 16 comporte des amendements qui sont en gras et portés en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. L'article 16 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

**Chapitre 5 : Sources de financement.**

**Article 17 nouveau** correspondant à l'ancien article 15. La Commission a la parole.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, il y a des amendements qui sont en gras et portés en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. L'article 17 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

**Article 18 nouveau** correspondant à l'ancien article 16. La Commission a la parole.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Les amendements sont en gras et portés en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. L'article 4 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

**Article 19 nouveau** correspondant à l'ancien article 17. La Commission a la parole.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, les amendements sont en gras et portés en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. L'article 19 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 69

Adopté.

## **Chapitre 6 : Dispositions diverses et finales.**

**Article 20 nouveau** correspondant à l'ancien article 18. La Commission a la parole.

### **M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, l'amendement est en gras et porté en notes de bas de page.

### **Le Président**

Merci. L'article 20 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

La Commission a supprimé l'ancien article 19 et a procédé à la renumérotation de la suite des articles.

Article 19 ancien : supprimé.

**Article 21 nouveau** correspondant à l'ancien article 20. La Commission a la parole.

### **M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, l'amendement est en gras et porté en notes de bas de page.

### **Le Président**

Merci. L'article 21 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°093 :

**Contre : 00**

**Abstention : 01**

**Pour : 69**

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)***

Dossier n°094. Je passe la parole à la Commission.

**Intitulé du projet de loi.** Y a-t-il des observations ?

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, il y a un amendement qui est en gras et porté en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci.

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Oui, il y a des amendements qui sont en gras et portés en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci.

Je rappelle qu'il s'agit d'un projet de loi modificative.

Il n'y a que deux articles à savoir l'article 1 qui consacre la modification du régime juridique et institutionnel du partenariat public privé au Burkina Faso et renferme les dispositions soumises à modification et l'article 2 qui est relatif à la formule exécutoire.

Donc **article 1.** La Commission a la parole. Veuillez nous énoncer les modifications.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Excellence, il y a des modifications à l'intérieur de l'article 8 qui sont en gras et portées en notes de bas de page.

Du reste, c'est la partie « lire » qui va consacrer dans le document final. A ce niveau, il y a des amendements à l'article 8 qui sont que les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la structure nationale en charge des PPP sont définis par décret en Conseil des ministres.

**Le Président**

Donc l'amendement, c'est à l'article 8 ?

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°093.*

Oui.

**Le Président**

D'accord, merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**M. Daaga NASSOURI**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°093.*

Excellence, il n'y a aucun amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°094 :

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Pour : 70**

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)***

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière de ce soir est épuisé. La prochaine séance plénière aura lieu le vendredi 30 août 2024 à 09 heures.

Elle sera consacrée à la discussion d'une question orale avec débat conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. ***(Coup du maillet)***

**-Il est 16 heures 47 minutes-**

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,  
à Ouagadougou, le 02 août 2024.***

**Le Président de séance**  
  
**Dr Ousmane BOUGOUMA**  
*Président de l'Assemblée législative de transition*

**Le Secrétaire de séance**

  
**Kiswendsida Evariste ZONGO**  
*Premier Secrétaire parlementaire*